

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

**N° CP-2021-10-2-2**

**N° applicatif 2560**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service de l'agriculture, du foncier et des forêts

#### **Service consulté**

## **PARTENARIATS AVEC LA PROFESSION AGRICOLE**

Résumé : L'agriculture représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Les agriculteurs produisent nos aliments, entretiennent nos paysages, créent de l'emploi et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux. Les enjeux de ces partenariats sont donc nombreux et variés.

La politique agricole de la Collectivité européenne d'Alsace, menée en étroit partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emploi et de richesses.

Il est proposé de soutenir les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin et l'association des éleveurs du Haut-Rhin via des subventions de fonctionnement pour leurs actions pour un montant total de 12 500 € pour l'année 2021.

L'agriculture et l'agro-alimentaire contribuent pour une part importante au dynamisme économique de l'Alsace.

Il est proposé, en 2021, que la Collectivité européenne d'Alsace poursuive ses partenariats dans les domaines de compétence qu'elle partage avec la profession agricole, à savoir l'accès à l'emploi agricole, le développement de la consommation locale ainsi que l'aménagement des territoires ruraux.

Pour rappel, l'article L.3232-1-2 du Code Général des collectivités territoriales dispose que « *Par dérogation à l'article L. 1511-2, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la région en faveur de comités départementaux, interdépartementaux ou régionaux des pêches maritimes et des élevages marins au sens des articles L. 912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, de comités régionaux de la conchyliculture au sens des articles L. 912-6 et suivants du même code, d'organisations de producteurs au sens des articles L. 551-1 et suivants dudit code et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche et de l'aquaculture. Ces aides du Département ont pour objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.* ».

La convention de financements complémentaires de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand-Est a été signée le 10 mars 2021 comme suite à la délibération n° CP-2021-1-7-1 du 21 janvier 2021 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

La contribution de l'agriculture en termes d'emplois ainsi que la qualité des productions locales avec leurs typicités régionales sont des axes de développement prioritaires que la Collectivité encourage en subventionnant divers organismes œuvrant dans ces domaines.

Il est proposé de décider de soutenir, pour un montant total de **12 500 €**, dans le cadre du champ de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace, les deux structures suivantes pour les actions qu'elles mènent :

1. Les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin (**7 500 €**) pour :
  - Encourager et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
  - Promouvoir les produits locaux ;
  - Communiquer sur le métier d'agriculteur et animer le milieu rural.
  
2. L'Association des éleveurs bovins du Haut-Rhin (**5 000 €**) pour l'organisation de la grande manifestation de l'élevage à Habsheim les 27 et 28 octobre dans le cadre de la foire Simon et Jude. Cette manifestation permet de communiquer sur l'agriculture et en particulier l'élevage alsacien à destination du grand-public.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P216 Aménagement rural ou agricole, Opération P216O001 chapitre 65 nature 65748 fonction 6312.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 2ème Commission (Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques) du lundi 8 novembre 2021,

Il est proposé que ces subventions fassent l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY